



**Syndicat Unitaire des Personnels  
des Administrations Parisiennes**

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél.: 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

## **AGENT·ES EXPOSÉ·ES AU BENZÈNE : DES RÉPONSES INSUFFISANTES DE LA VILLE DE PARIS !**

Le 10 janvier 2024, le SUPAP-FSU a interpellé en central la Ville de Paris au sujet du déversement d'hydrocarbures au 2 et 4 rue Lobau, entraînant une exposition au benzène et des intoxications dans un périmètre s'étendant jusqu'à la caserne Napoléon et la place Baudoyer. La Ville vient de nous répondre et affirme avoir pris les mesures nécessaires pour protéger la santé des agent.es. Mais qu'en est-il vraiment ?

### **DES MESURES TARDIVES ET INÉGALES :**

Un tractage réalisé sur site par le SUPAP FSU a permis de lister les faits rapportés par les agent.es sur le terrain qui montrent une réalité préoccupante :

☛ **Une dépollution tardive** : le site n'a commencé à être véritablement traité plus de 3 semaines après l'accident.

☛ **Un télétravail tardif et discriminatoire** : certain.es agent.es n'y ont eu accès qu'à partir du 10 janvier, et beaucoup se le sont vu refuser ou partiellement refuser sans explication. Les agent.es du 3975 et de la DPMP notamment, ont été relogé.es de façon précaire au 5 rue Lobau avec du matériel et du mobilier peu adapté dans une salle sans lumière du jour et avec des problématiques de bruit, qui épuisent notamment les collègues téléconseiller.res.

☛ **Une information insuffisante** : tous les agent.es n'ont pas été informé.es à temps des risques et de la nécessité de consulter le Service de Médecine Préventive (SMP). Pourtant certain.es ont eu un certain nombre de troubles et de malaise avec des arrêts maladie.

**Si vous êtes concerné·es, contactez le SMP au 01.44.97.86.40.**

☛ **Une coordination défailante** : aujourd'hui, la DILT diffuserait une information générale mais auparavant, chaque direction (DDCT, DAJ, DPMP, DSIN, DILT, DICOM, DCPA, SG, DRH) a communiqué séparément avec ses agent.es, sans action centralisée de la DRH. Résultat : une information inégalitaire et souvent tardive. Nous venons d'apprendre qu'enfin des réunions étaient organisées lundi 27, notamment pour la DPMP et les téléconseillers du 3975.

**Tout cela souligne la nécessité de revoir les procédures de prévention et de mise en sécurité suite à de tel évènement et d'en tirer des enseignements pour faire respecter les obligations de l'employeur envers la santé des agent.es**

### **DES QUESTIONS SANS REPONSE :**

**Nous n'avons pas à l'heure actuelle de vision claire et détaillée des moyens techniques et humains utilisés par la Ville pour protéger la santé des agent.es.** Ils ne seront présentés que lors de l'instance santé travail (FSSSCT centrale) du 11 mars.

- Qu'en est-il de la reconnaissance en accident du travail ? à ce jour, la Ville ne fait pas mention d'une reconnaissance en accident du travail de cette exposition.
- Pourquoi des ASA spéciales n'ont pas été mises en place pour les agent.es qui sont sur des missions qui requièrent une présence au quotidien ?
- Qu'en est-il des agent.es du secteur privé présents sur le chantier ? Et quelle dépollution et mesures pour que cela ne se reproduise plus ?
- Où ont été réalisés précisément les relevés d'exposition et selon quelle méthode ?
- Pourquoi l'escalier B au 2 rue Lobau reste-t-il accessible alors que des odeurs persistantes y sont signalées ?
- Faut-il nécessairement que ça sente le fuel pour qu'il y ait un danger ? Nous connaissons la réponse : c'est NON !

### **NOUS EXIGEONS :**

👉 Une transparence totale sur les relevés d'exposition et leur interprétation.

👉 Une note officielle informant tous les agent.es, y compris ceux du secteur privé, des risques encourus et des démarches à suivre, en l'occurrence : consulter le SMP et déclarer son accident du travail si besoin.

👉 Une reconnaissance systématique des cas comme accidents du travail.

👉 Une prise en charge médicale adaptée pour toutes les personnes exposées car, après deux mois d'exposition, des bilans sanguins deviennent nécessaires.

👉 Des mesures immédiates pour garantir des conditions de travail sécurisées et améliorer le télétravail et les conditions de travail des agent.es relocalisés notamment au 5 rue Lobau. En attente du matériel adéquat, la réduction de leur temps de travail pour réduire les risques d'exposition à des conditions dégradées et la possibilité exceptionnelle de télétravail à 100 %

### **NE RESTEZ PAS SEUL·E FACE AUX RISQUES !**

A tous les collègues impactés, **n'hésitez pas à continuer à faire remonter vos témoignages sur les faits, les impacts sur vos conditions de travail sur [syndicat-supap-fsu@paris.fr](mailto:syndicat-supap-fsu@paris.fr).** Nous pourrions, en respectant l'anonymat, les faire remonter de manière collective lors de l'instance du 11 mars et défendre vos droits.

Rejoignez le SUPAP-FSU ! Ensemble, nous exigerons des réponses claires et des actes concrets pour votre santé et votre sécurité.